

L'ECHO des salarié(e)s  
De VINCI

LE COURAGE, C'EST DE CHERCHER LA VÉRITÉ ET DE LA DIRE  
JEAN JAURÈS - (3 Septembre 1859— 31 juillet 1914)

N°25  
2024

VINCI



# JEUX OLYMPIQUES Et PARALYMPIQUES

« Citius, altius, fortius »

*(Plus vite, plus haut, plus fort)*

C'est la devise olympique.



# JEUX OLYMPIQUES : LE DROIT DU TRAVAIL NE PEUT PAS ÊTRE HORS-JEU



**Si les jeux olympiques et paralympiques (JOP) sont une fête pour les athlètes et les spectateur-ices, cela ne peut pas se faire au détriment des travailleur-ses mobilisé-es pour l'événement.**

**Ouvrier-es, conducteur-ices de métro, employée-es du nettoyage ou de la sécurité, cuisinier-es, personnels soignants, cadres... elles et ils participeront au succès des JOP. Aussi, pour la CGT, ces jeux doivent être ceux du progrès social et de la reconnaissance du travail.**

## Les repos sacrifiés

Suppression du jour de repos hebdomadaire ou dominical, réorganisation contrainte du temps de travail, télétravail obligatoire, congés imposés ou supprimés sans contrepartie, chômage technique... Avec l'aval du gouvernement, le patronat cherche à imposer des baisses de revenu et des réorganisations aux dépens des droits des salarié-es et de leur santé.

## L'austérité pour les services publics

Si les JOP sont une vitrine pour le tourisme, ils vont aussi révéler au monde entier les conséquences du détricotage des services publics. Des travailleur-ses sont appelé-es en renfort pour répondre aux sollicitations exceptionnelles des réseaux de transports en commun et des hôpitaux aux dépens de l'offre de services dans le reste de la France déjà exsangue. Pour accueillir les millions de visiteur-ses et garantir à la population l'accès aux services publics, il faudrait développer les investissements et débloquer des moyens pérennes plutôt qu'annoncer l'austérité.

## La précarité pour les secteurs en tension

Pour pallier les besoins non anticipés en sécurité, le gouvernement a bradé la formation initiale à 106 heures (dont plus d'un tiers en distanciel) contre les 175 heures minimales. Pour répondre aux difficultés de recrutement dans les secteurs de la sécurité

privée ou de l'hôtellerie-restauration, la CGT revendique une revalorisation salariale de ces métiers.

## Changer les règles du jeu

Les grands événements sportifs internationaux ne peuvent plus faire passer les droits des travailleur-ses à la trappe. C'est dans cet objectif que, dès la préparation des JOP 2024, la CGT s'est mobilisée pour le respect et la conquête de droits sociaux. Pour la première fois, une charte sociale a été élaborée pour renforcer la sécurité sur les chantiers de construction. Celle-ci a suscité, par exemple, une présence quotidienne de l'Inspection du travail et l'entrée des représentant-es syndicaux-les sur les chantiers. Le nombre d'accidents du travail a été divisé par quatre par rapport aux autres chantiers ! Si c'est encore trop, cet engagement souligne l'importance de l'action des inspecteur-ices du travail pour réduire les accidents alors que le secteur du bâtiment et des travaux publics compte un-e mort-e par jour. La présence de la CGT sur les chantiers a par ailleurs révélé la présence de travailleur-ses sans papiers. Grâce à l'intervention syndicale, elles et ils ont obtenu leur régularisation, limitant ainsi le dumping social dans le secteur.

## Rattraper le retard

Si avec la charte, les droits des travailleur-ses ont été mieux pris en compte, l'ambition d'assurer l'exem-

plarité sociale des JOP 2024 n'atteint pas la ligne d'arrivée. La volonté de « placer l'emploi de qualité et les conditions de travail des salarié-es au cœur de l'impact socio-économique » a été mise hors-jeu par le gouvernement par manque d'anticipation et surtout en raison de politiques austéritaires.

## Faire respecter nos droits...

Pour rattraper ce retard et faire respecter partout le droit du travail, la CGT exige l'ouverture de négociations, dans les entreprises et dans les ministères.

## ...la CGT à vos cotés

Pour aider les travailleur-ses à connaître et à faire respecter leurs droits, les militant-es CGT sont mobilisé-es dans les organisations de proximité. Plus d'infos avec la foire aux questions disponible sur [cgt.fr/JOP2024](http://cgt.fr/JOP2024).

## En chiffres

- 15 000 athlètes
- 15 millions de visiteur-ses
- 13 millions de repas
- 181 000 emplois mobilisés
- 9 milliards d'euros de budget
- 1 million de trajets supplémentaires dans les transports



Le groupe VINCI devient partenaire du Comité d'organisation des jeux olympiques et paralympiques de paris 2024 en tant que supporter officiel.

Les engagements de Paris 2024 pour offrir des Jeux plus responsables, avec l'objectif de réduire de moitié les émissions de carbone par rapport aux Jeux précédents, tout en proposant des opportunités d'emploi et en valorisant l'impact positif du sport sur la société, sont particulièrement alignés avec ceux de VINCI. Le Groupe déploie en effet des solutions pour accélérer la transformation du cadre de vie et des infrastructures en France notamment, en jouant pleinement son rôle de partenaire privé d'utilité publique.

L'engagement environnemental de VINCI pour 2030, qui porte entre autres sur la réduction de 40 % des émissions de CO<sub>2</sub> des scopes 1 et 2, est à l'œuvre par exemple avec l'utilisation de bétons bas carbone pour la construction du Village des athlètes à Saint-Denis. Dans le domaine sportif, le Groupe a été le premier à organiser avec le Paris FC un tournoi de football mixte avec des centres de formation professionnels. La VINCI Mixed Cup se remporte avec le résultat cumulé des confrontations des équipes féminines et masculines d'un même club.

De nombreuses équipes du groupe VINCI sont déjà mobilisées pour préparer l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, par exemple sur le projet Universeine à Saint-Denis développé avec la SOLIDEO, où sera implanté le Village des athlètes ou encore au Stade de France qui accueillera des épreuves sportives et les cérémonies de clôture des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Par ailleurs, les experts du Groupe en maintenance et services multi-techniques apportent leur soutien au quotidien aux équipes de Paris 2024 avec le facility management de leur siège.



# LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

## LE MAL INVISIBLE ?



PEUT-ÊTRE... NEANMOINS LE COÛT HUMAIN EN PROGRESSION EST LUI DE MOINS EN MOINS FACILE A CACHER !

Malgré la souffrance silencieuse de la Majorité des victimes

**En 2022 c'est 120 300 salarié.es qui sont licencié.es pour inaptitude au travail dont 40 % sont de niveau psychosocial. Et 30% finissent au RSA**

**Pour rappel ; journée revendicative santé travail /à MONTREUIL**

**Du 29 au 31 octobre 2024**

« La grande démission », ainsi est déclamé le désamour des français pour le travail. Ce point de vue adopté par la tribu d'essayistes, « d'experts » et autres dirigeants macro-nistes avides de plateaux TV ne vaut que mensonge, affabulation et insulte auprès de la population « qui se lèvent tôt ». Population encensée ou désavouée selon les humeurs du palais et des patrons de chaînes audiovisuelles, principaux rédacteurs en chef des contenus.

Les salariés de ce pays ne sont ni feignants, ni fâchés avec le travail. Au contraire, nous pensons que ce lien d'attachement avec son métier, son entreprise, demeure l'un des derniers si ce n'est le dernier, lien collectif qui fasse encore société. Et l'action de la sphère politico-patronale de ce pays n'a rien à y voir. Les attaques meurtrières avec la retraite à 64 ans dans le BTP, entre autres, en attestent...

Le salariat français a par contre un souci avec la « mise sous subordination stricte de l'employeur » ou de sa chaîne de commandement. Et il était temps ! Aucune entreprise n'est semblable à une autre, pour autant la lame de fond qui sévit avec les épuisements professionnels, les contentieux pour harcèlements ou managements toxiques ne cesse de croître. Les démissions sont dorénavant la première cause de départ dans les métiers de la Construction, principalement chez les majors mais pas que... C'est du jamais vu et le phénomène est historique ! Après avoir appelé plusieurs démissionnaires afin qu'ils nous donnent

leurs motivations de départ, il s'agit bien de perte de sens au travail avec un lien direct d'une mise sous subordination basée sur le mépris, la dénonciation et l'absence totale de prise en compte de la valeur du travail bien fait avec l'abnégation nécessaire afin de le réaliser. Ce constat et surtout pour ceux qui le vivent, percute frontalement nos fondamentaux éducatifs. Et c'est bien ceci la cause principale des changements profonds dans les soi-disants « métiers en tension ».

La France du Travail est malade. Et elle est malade de ses patrons ! Ceci nous fut confirmé par la FIEC en décembre 2023 à Helsinki (Union des syndicats patronaux européens du BTP). Nous, nous savions qu'en France on avait les plus mauvais au monde, mais quand c'est confirmé par la partie adverse... Et par les indicateurs de sinistralité au travail qui positionnent La France dernière du continent européen...

« Pas nés pour subir », ancien slogan de nos « jeunes CGT », doit s'élargir à tous ! La peur est notre ennemi. Ceux qui s'y adonnent sont les premières victimes avec parfois des fins dramatiques, y compris et surtout pour leur entourage. Le surmenage peut également faire « craquer » les plus solides d'entre nous. On a déjà vu des « costauds » s'écrouler en larmes à cause d'un psyché à bout de souffle. Les guérisons sont longues et difficiles, parfois avec des séquelles permanentes sur la mémoire, les difficultés de concentrations, des périodes cycliques de dépression, un isolement social...

S'agissant de la Réparation sur ce type d'accident, car il s'agit d'accident, nous n'avons pas de souci à nous faire...

Cela n'existe pas en France ! Ces pathologies sont considérées dans leur immense majorité comme plurifactoriels. C'est la même chose pour les suicides... Donc circulez !...

Pour autant, avec notre syndicat CGT dans l'entreprise nous sommes condamnés à combattre, et nous en avons les moyens. Car nous sommes les premiers experts de notre environnement immédiat de travail. En plus d'être des professionnels. Nous connaissons tous nos collègues. Nous savons qui va bien et qui va mal, ainsi que les raisons pour ces derniers dans la plupart des cas. « Les peaux de vache » nous sont également connus. A charge pour les camarades du syndicat de recueillir les témoignages, les avis des médecins, d'élaborer des stratégies revendicatives afin que la peur change de camp. C'est possible. Plusieurs de nos syndicats ont opéré des actions dans ce sens. Quand le travail est réalisé avec sérieux et application, le rééquilibrage des rapports de force dans l'entreprise s'impose de lui-même. Et notre civilisation de l'image peut nous être d'une aide précieuse. Il suffit de mesurer les dégâts lors de « la mode des suicides » chez France Telecom ou plus récemment le scandale des maltraitements sur personnes vulnérables dans les maisons de retraite ORPEA. Ces deux systèmes managériaux étaient voulus, élaborés et décidés par la tête de ces entreprises.

Bien sûr aucune condamnation sérieuse et à la hauteur des préjudices subis, à la mesure de la faillite de notre système français de justice. Uniquement quand il s'agit des patrons... La FNSEA vient de nous en faire à nouveau démonstration...

Soyons donc vigilants et ne sous estimons pas les dégâts, parfois irréversibles, que peuvent subir nos copains, nos copines, nos camarades. Ces dégâts sont souvent peu visibles, pour autant réels. Vigilance, car habitués que nous sommes à voir le sang versé, les membres broyés, le drap blanc lorsque les pompiers évacuent le corps du chantier ou de l'atelier lors de ces accidents que je qualifierais volontairement de classiques. Nous pourrions déconsidérer une situation critique sans apercevoir que le geste ultime pour la victime soumise ou diminuée, demeure en embuscade.

Ne nous habituons pas au déni sur cette hécatombe de la part des pompeux et de leurs complices, obnubilés par la sauvegarde de leur strapontin. Depuis la lutte sur les retraites, même des patrons nous disent qu'il n'est plus acceptable d'imposer une telle verticalité dans les rapports humains en entreprise.

Qui a dit « collaborateur » ?

Frédéric MAU  
Secrétaire Fédéral





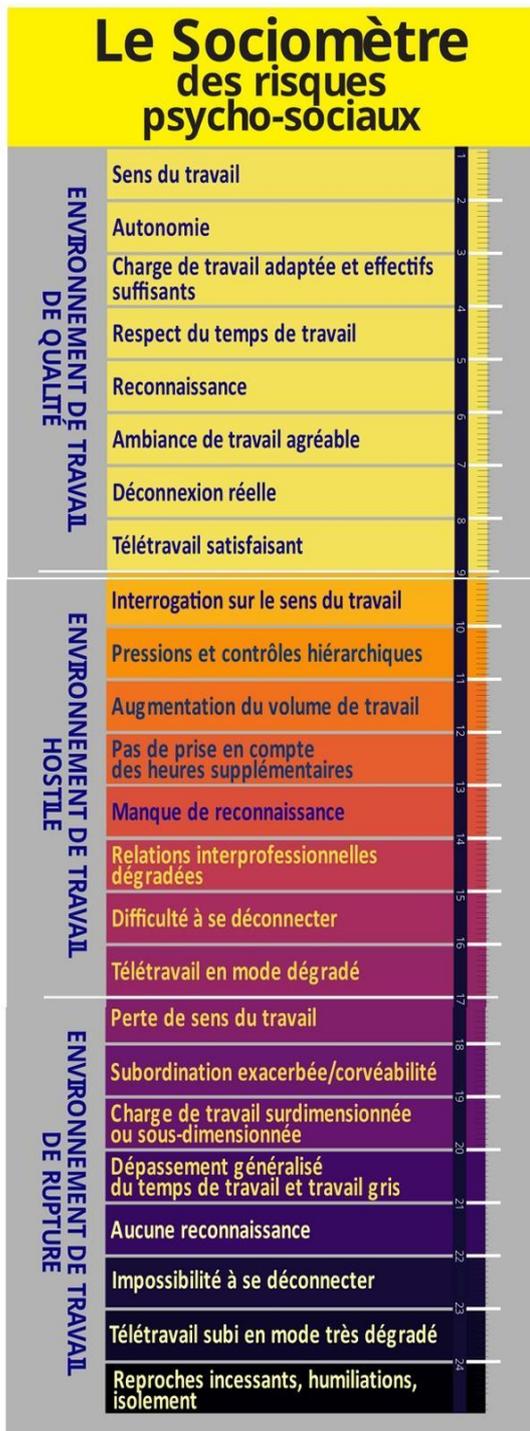
## QUE SONT LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX ?

Les risques psychosociaux (ou RPS) correspondent à des situations de travail où sont présents, combinés ou non (définition de l'INRS) :

- **Du stress** : déséquilibre entre la perception qu'une personne a des contraintes de son environnement de travail et la perception qu'elle a de ses propres ressources pour y faire face ;
- **Des violences internes** commises au sein du service par des agents et/ou cadres : harcèlement moral ou sexuel, conflits exacerbés entre des personnes ou entre des équipes ;
- **Des violences externes** commises sur des agents par des personnes externes au service (insultes, menaces, agressions...).

Ce sont des risques qui peuvent être induits par l'activité elle-même ou générés par l'organisation et les relations de travail.

L'exposition à ces situations de travail peut avoir des conséquences sur la santé, notamment en termes de troubles psycho-sociaux qui se manifestent par des maladies cardio-vasculaires, cancers, troubles musculo-squelettiques (TMS), troubles anxiodépressifs, épuisement professionnel voire suicide.



C'est pourquoi la CGT préfère employer le terme « risques socio-organisationnels », au lieu de risques psycho-sociaux.

Ils sont engendrés par l'organisation du travail, et impactent la santé physique et mentale des personnels.

Ce ne sont pas les salariés qui ramènent leurs difficultés personnelles sur leur lieu de travail.



# STOP

## À LA SOUFFRANCE AU TRAVAIL. AGISSONS!



## MORT AU TRAVAIL Une hécatombe silencieuse qui s'aggrave...

Témoignage de nos camarades du BTP :

« La France est le troisième pays européen où l'on meurt au travail. C'est 738 accidents mortels en 2022, soit 2 morts par jours dans l'indifférence totale ! Et ces chiffres augmentent depuis 2020 où l'on déplorait déjà 550 accidents mortels. Dans une grande majorité des cas, ces accidents, chutes, écrasements, cisaillements, électrocutions résultent d'un manquement de l'employeur au regard du Code du travail !  
« Dénonce Philippe, secrétaire fédéral à la CGT Construction Bâtiment Bois et Ameublement. Les travailleurs et les travailleuses du secteur du Bâtiment (BTP) sont d'ailleurs les premiers concernés par le sujet. Particulièrement les intérimaires et salariés de la sous-traitance, qui disposent de moins de temps de formations aux gestes du métier et pâtissent de l'absence de politique de préventions alors que les objectifs de productivité, eux, sont au rendez-vous.



Pour confirmer la véracité du travail

Le rapport de la branche Accidents du travail – Maladies professionnelles (AT-MP) de l'Assurance Maladie de décembre 2022 dénombre, pour l'année 2021 :

744 176 accidents du travail reconnus et indemnisés ;  
123 591 accidents de trajet ; et  
66 738 cas de maladies professionnelles.  
En 2022, l'Assurance Maladie dénombre :  
738 décès d'accidents du travail ;  
203 décès dus à des maladies professionnelles ;  
286 décès d'accidents de trajet.  
Ce sont donc 1 227 personnes qui sont mortes en 2022 du fait du travail.



D'où une évidence pour la CGT de faire réinstaurer les CHSCT

Au sein des entreprises du groupe VINCI.



## Extraits d'une pensée scientifique sur le sujet de la santé au travail :

Pour le chercheur Nicolas JOUNIN, spécialisé dans le secteur du BTP [42],

Il nous explique sa vision des choses « le savoir constitué par les ouvriers sur la sécurité est ainsi marginalisé, tandis que la définition des règles de gestion de la sécurité est monopolisée par les cadres. Or ceux-ci portent dans le même temps les exigences de cadence, qui s'opposent potentiellement aux prescriptions de sécurité. Les ouvriers, confrontés à l'impossibilité de respecter en même temps la cadence et la sécurité, doivent assumer clandestinement cette contradiction en négligeant l'une ou l'autre. »

Le management privilégie donc l'intensification du travail aux dépens de la sécurité.

**Voilà pourquoi nous luttons à la CGT.**

Sans relâche, être garant de vraie condition de travail pour les travailleurs et les travailleuses.

Le retour des CHSCT, une révision du C2P, concernant les seuils de pénibilités dans l'intérêt des travailleurs et des travailleuses ...

---

## Vinci Autoroute concession :

Sur les concessions autoroutières le 03/03/24 sur le réseau ESCOTA VINCI AUTOROUTES, notre camarade Tony agent routier maintenant décédé en a subi les frais et bien d'autre avant lui, malheureusement.

**Est-ce qu'un travailleur devrait perdre sa vie à la gagner ? Non, pense-la CGT.**

Chaque jour, deux personnes meurent au travail en France. Et personne n'en parle, comme si le sujet était classé. (Info AFP)

Synthèse, **Pour les concessions, chez VINCI Autoroutes**, les entités sont à la recherche de plus de synergie (mutualisation) entre les entités, ont vous explique.

Au lieu de rechercher à améliorer les conditions de travail des travailleurs et des travailleuses, le groupe Vinci Autoroutes a trouvé la meilleure des solutions, bien sûr, celle de la surcharge de travail et le non-remplacement des départs à la retraite a été retenue.

Nous pouvons voir que certains travailleurs et travailleuses des entités de Vinci Autoroute (VA) interviennent directement à la place de leurs collègues d'autres entreprises VA, sur leurs missions et bien sûr sans les mêmes conditions de travail, car certaines entités sont moins dimensionnées en salarié.es et se retrouve avec une charge de travail, augmenter de façon exponentielle, une organisation inéquitable, qui mettra les travailleurs et les travailleuses en tension les uns aux autres à la suite d'un management de travail toxique.

Stress, Burn out, sont la finalité de cette synergie pour les travailleurs et les travailleuses concernés.

**Nous revendiquons, oui des embauches, mais pas seulement.**

La transmission du savoir et du savoir-faire se perdent du fait de ces pratiques délétères.

Une vraie politique dans le groupe Vinci devrait être axée sur l'implication de ces salarié.es avec de bonnes conditions de travail, qui faciliteraient les ambitions du groupe (économiques, sociales et environnementales)

**Réponse de la CGT,**

**Un préavis de grève** a été déposé sur la période estivale du 15 juin au 15 septembre par les entités du groupe Vinci Autoroutes,

COFIROUTE, ASF et ESCOTA

**Cette action est suivie de très près par les militants CGT et un gros pourcentage de salarié.es.**

## Travail sous conditions climatiques extrêmes, fortes chaleurs, grands froids, tempêtes ...

La CGT vous explique la genèse de ce sujet.

Tout a commencé dix ans avant la Coupe du monde de football au Qatar : chacun s'indignait des personnes mortes sur les chantiers. Mais qu'en est-il en France ?

Alors que les températures avoisinent les 45°, rien n'est prévue de façon significative pour accompagner les salarié.es face et contre tous à ces enjeux climatiques, que VINCI place dans ces stratégies environnementales au sein du groupe, notamment sur la réduction du CO2 et de la décarbonisation de celle-ci.

Mais, pas très motivé, concernant ces salarié.es dans leurs conditions de travail sous forte chaleur ou du moins pas très à l'aise.

L'aménagement du temps de travail pendant les canicules, tu commences à 6H, ce qui veut dire, réveil à 4h voir 4h30 selon la distance du chantier au domicile, mais la nuit, tu ne t'endors pas avant minuit voir plus à cause de la chaleur. Donc sur plusieurs semaines de chaleur, tu accumule de la fatigue, cela joue sur ta santé et donc augmente le risque d'accidents, que ce soit sur le trajet ou sur le chantier.

La CGT place cette revendication en priorités dans les conditions de travail de façon générale et aussi au sein du groupe VINCI.

Nous combattons pour des mesures favorables dans l'aménagement du temps de travail lors de ces périodes de fortes chaleurs pour les travailleurs et les travailleuses.

Nous réitérons notre volonté à refaire émerger les CHSCT.

Ce pourquoi, nous sollicitons vos retours d'expériences sur le sujet de fortes chaleurs et de conditions climatiques extrêmes, selon votre expérience, votre vécu dans vos entités, établissements respectifs ...

---

# *Information* *Importante*

---

Notre combat concernant les événements climatiques sur les périodes de canicule et fortes chaleurs a servi pour l'élaboration du **décret n° 2024-630 DU 28 JUIN 2024**

**Stipulant la prise en compte des canicules et travail par forte chaleur dans les intempéries.**

---

## **La CGT salue l'élargissement de l'indemnisation « intempérie » des travailleurs du BTP en cas de canicule**

La CGT salue la publication du décret « Intempéries » pour le BTP s'agissant des périodes caniculaires. Périodes qui devraient monter en fréquence et en intensité selon les scientifiques du climat.

Enfin, ce décret prévoit un congé « intempérie » en cas de périodes de canicule dans le secteur du BTP.

La réglementation sur le congé intempéries remonte à 1947 et ne traitait que des conditions hivernales qualifiées de « rustiques » lors des fortes gelées, inondations et autres tempêtes de vent... Réglementation qui avait pour objectif la protection des salariés.

Or, cet objectif n'a jamais été respecté : les « intempéries » étaient décidées la plupart du temps soit en lien avec des prévisions d'activités insuffisantes de l'entreprise ou parce que les matériaux (béton, enrobés de chaussées...) supportaient mal les températures négatives avec le risque de malfaçons sur ouvrages couvertes par une garantie décennale.

Pour la première fois, l'esprit de la loi va effectivement respecter la notion de protection de la santé du salarié mais malheureusement uniquement sur les périodes de forte chaleur.

Ce toilettage était nécessaire. La CGT le revendique depuis 2018 auprès de la Fédération Nationale des Travaux Publics (FNTP), pour être enfin à la mesure de cette barrière thermique dorénavant infranchissable y compris pour les plus aguerris d'entre nous.

Le code couleur Météo France, qui sert de référence pour déterminer les périodes de canicule a été adopté grâce aux interpellations de la CGT : il est selon nous mieux adapté pour gérer les situations sur chaque territoire. Pour autant, la codification régissant « la canicule » qui comprend la durée en jours et les températures nocturnes ne répond que partiellement à nos attentes.

---

Sans compter l'interdiction de travailler en cas de forte chaleur qui demeure à la discrétion du préfet de région. Travailler à des températures élevées, même sur une seule journée, provoquera indéniablement des dommages physiques graves sur une population de salariés des plus exposée.

Le congé intempérie ne peut à lui seul régler l'exposition des acteurs en extérieur qui pratiquent des métiers de force. Si cette avancée, gagnée après des années de revendications par les organisations syndicales, est à saluer, il est temps que l'ensemble des parties professionnelles concernées se mettent autour de la table afin d'envisager et d'adapter le travail en France. Qui plus est dans les territoires ultramarins, face au dérèglement climatique dorénavant visible et subi.

La CGT revendique que les élu-es du personnel puissent produire un droit d'alerte pour Danger Grave et Imminent dans l'intérêt des travailleur-es, y compris si eux-mêmes le jugent nécessaire.

Montreuil, le 17 juillet 2024

---

## **RUBRIQUE CULTURE :**

Livre : l'expérience du travail, par Ivar Oddone

Livre : Médecin du Travail et Médecin du Patron, par Pascal Marichalar

Forum: [sante-travail-roissy@googlegroups.com](mailto:sante-travail-roissy@googlegroups.com)

Faire mail pour ajout au groupe de diffusion.

## **HISTOIRE SYNDICALE :**

Pourquoi, Jacques, Cécile, Mohamed, Sabrina, Ibrahim et tant d'autres on débarquer à la CGT.

Chacun à son histoire, mais tous ont un point commun, les conditions de travail d'où un cheminement logique vers la CGT, sujet de préoccupation du syndicat et des élus CGT dans les entreprises du groupe VINCI.

Et oui, après avoir rencontré silence face à cette problématique beaucoup de travailleurs et travailleuses ont découvert le syndicalisme pas forcément par convictions, mais par obligation et de cette obligation est nés une conviction. Comme quoi ...

## **A vos agendas**

Petit rappel des dates clés de la LUTTE et de la sensibilisation pour la sécurité et les conditions de travail, dans le monde du travail, où nous avons besoins de forte mobilisation des travailleurs dans la rue et dans le monde du travail.

**Le 01 mai** qui est la fête des travailleurs et travailleuse et pas du travail comme trop souvent on entend dire.

**Le 28 avril** depuis 2003, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) commémore la Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail en France également.

**Mardi 15 octobre 2024 de 9h30 à 17h, salle Eugène Pottier.** Préparation des Assises sur la santé et la sécurité au travail : Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, Paris. Inscription : [imbarnier@wanadoo.fr](mailto:imbarnier@wanadoo.fr)

**Du 29 au 31 octobre 2024 ; journées revendicatives pour la santé au travail à MONTREUIL**

<https://fnsdba.com/formationsyndicale/>

Assises de la santé des travailleurs et travailleuses **2025** :

Mardi 25 mars et mercredi 26 mars 2025, Bourse du travail, 3 rue du Château d'eau, Paris. Inscription mail ci-dessus.

Possibilités d'utiliser vos droits à la formation syndical de 12 jours pour chaque salariés article du code du travail

L 2145-6, pour participer aux journées d'étude.

## Pensez à nous

Pour vos articles, illustrations (tracts, mouvements de protestation, grèves, débrailages...)

Pouvant nourrir notre prochain numéro, merci de l'envoyer aux rédacteurs ;

Comité rédaction ; [echocgtvinci@gmail.com](mailto:echocgtvinci@gmail.com)

L'écho des salariés de Vinci



### Rédacteurs :

Grégory LE MÉTAYER

Abd al mouttalib HAFFOU

Dominique DAUDERGNIER

Ali TOLU

